

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2449)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 29

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 20 du Gouvernement

ARTICLE 28

À la fin de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , au titre de la péréquation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à rétablir le périmètre des informations demandées par l'Assemblée nationale et le Sénat sur les ressources dont bénéficient les collectivités territoriales.